

CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX CHAMPIONNATS ROUTE OU A L'ÉPREUVE QUALIFICATIVE POUR LE NATIONAL Commission Cyclo Sport UFOLEP45

Trophée départemental (épreuve qualificative pour le national route)

Tous cycloportif licencié dans le Loiret pourra participer à cette épreuve sans condition particulière.

CHAMPIONNAT REGIONAL

Tous cycloportif licencié dans le Loiret pourra participer à cette épreuve sans condition particulière.

A noter : tout engagement devra être fait par le responsable des engagements du club, qui en prendra toute la responsabilité, auprès du responsable engagement de la commission, avec le montant des engagements correspondant.

(Formulaire sur le site de la commission)

CHAMPIONNAT NATIONAL

Avoir participé à l'épreuve départementale qualificative pour le national et au championnat régional, pour poser sa candidature à la sélection.

Aucune dérogation ne sera accordée (voir règlement national).

A noter : tout engagement devra être fait par le président du club, qui en prendra toute la responsabilité,

CRITERES DE SELECTION

La commission cycloportive établira les sélections au championnat national en fonction du critère ci-dessous, et du nombre de cycloportifs à sélectionner (quotas nationaux) :

- 1- le champion régional
- 2- le classement sur le régional
- 3- la catégorie de valeur
- 4- le nombre de participations aux épreuves dans le Loiret durant la saison en cours
- 5- en cas d'égalité, la commission statuera (résultats sur la saison, participation et résultats sur la saison précédente)